

TITRE PROFESSIONNEL ENCADRANT TECHNIQUE D'INSERTION

PROGRAMME DÉTAILLÉ

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI :

Diplôme reconnu par l'Etat niveau BAC - Niveau 4 - Date d'effet : 08/10/2024

([Inscrit au RNCP39794 et éligible au CPF](#))

Financement : Plan de développement des compétences - Projet de Transition Pro – France Travail – CSP – CPF – Personnel – Contrat d'apprentissage – Contrat de professionnalisation

Prochaine session : du 12 mai au 19 décembre 2025

Durée totale : 8 mois répartis en 1 029 h de formation dont 609h en centre de formation et 420 en entreprise (350 heures obligatoires)



7 boulevard Rembrandt
21000 Dijon



09 78 80 71 40



contact@accords-majeurs.fr
www.accords-majeurs.fr

Présentation du métier

DÉFINITION

L'Encadrant Technique d'Insertion joue un rôle clé dans l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi. Entre encadrement technique, accompagnement socio-professionnel et pédagogie, il/elle intervient dans des structures d'insertion par l'activité économique (IAE), comme des chantiers d'insertion, des associations ou des entreprises adaptées.

MISSIONS PRINCIPALES

Technique d'encadrement

- Organiser, superviser et animer une équipe composée de salariés en insertion.
- Transmettre les compétences techniques nécessaires pour réaliser des activités de production (bâtiment, espaces verts, recyclage, restauration, etc.).
- Garantir la qualité des productions et le respect des délais.

Accompagnement socio-professionnel

- Identifier les besoins, les compétences et les freins des personnes accompagnées.
- Contribuer à leur montée en compétences et leur remobilisation vers un projet professionnel durable.
- Collaborer avec des conseillers en insertion pour définir et suivre les parcours d'insertion.

Pédagogie

- Accompagner les salariés en insertion aux gestes techniques, aux savoir-être professionnels et aux règles de sécurité.
- Adapter ses méthodes pédagogiques au niveau et aux besoins des personnes.

Gestion et organisation

- Planifier et organiser les activités de l'équipe en cohérence avec les objectifs de la structure.
- Gérer les ressources matérielles et humaines nécessaires à la réalisation des activités.
- Participer à la coordination avec les partenaires sociaux et économiques.

QUALITÉS ET COMPÉTENCES REQUISES

Compétences techniques : expertise dans le domaine d'activité de la structure (bâtiment, agriculture, services, etc.).

Pédagogie : capacité à transmettre des savoirs techniques et comportements de manière adaptée.

Capacités relationnelles : écoute, patience, empathie et leadership.

Organisation : savoir gérer des projets, des équipes et des contraintes logistiques.

Connaissance du public : compréhension des problématiques des publics en insertion (précarité, manque de qualification, éloignement de l'emploi, etc.).

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'ETI travaille dans des structures variées de l'insertion par l'activité économique :

- chantiers d'insertion : activités manuelles ou techniques pour accompagner la remobilisation vers l'emploi.

- Associations ou entreprises sociales : activités d'utilité sociale ou environnementale.

- Entreprises adaptées : structures employant des personnes en situation de handicap.

Les horaires sont généralement réguliers, mais l'activité peut nécessiter une certaine flexibilité en fonction des projets ou des contraintes

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Un ETI peut évoluer vers des postes comme : coordinateur d'équipe ou de projet, responsable d'une structure d'insertion, conseiller en insertion professionnelle, formateur dans son domaine technique.

Présentation de la formation

1) A qui s'adresse la formation ?

Le métier d'ETI s'adresse principalement aux personnes ayant une expérience technique ou un intérêt pour l'accompagnement humain.

- Professionnels expérimentés dans un domaine technique : bâtiment, espaces verts, cuisine, recyclage, entretien, artisanat, etc. Des personnes souhaitent transmettre leurs compétences et donner une dimension sociale à leur métier.
- Personnes en reconversion professionnelle : des travailleurs souhaitant se réorienter vers un métier alliant technique, accompagnement et dimension sociale.
- Salariés ou bénévoles d'une structure d'insertion : ne personne travaillant déjà dans une entreprise d'insertion qui souhaite évoluer vers des responsabilités d'encadrement et d'accompagnement.
- Publics éloignés de l'emploi ayant une expérience technique : par exemple, des personnes ayant exercé un métier technique dans le passé (bâtiment, industrie, artisanat, etc.) mais qui ont été éloignées de l'emploi (chômage de longue durée, reconversion). Ces profils peuvent se former pour mettre à profit leur savoir-faire dans un rôle d'encadrement et de transmission.
- Jeunes diplômés ou débutants dans l'insertion : des jeunes ayant suivi une formation dans les métiers de l'accompagnement, du social ou des ressources humaines, souhaitant compléter leur parcours avec une spécialisation dans l'encadrement technique.
- Personnes engagées dans le secteur social ou solidaire : des personnes motivées par les valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui souhaitent s'investir dans un rôle à la fois opérationnel et humain.

2) Prérequis/ conditions d'accès

· Dossier de candidature et entretien de motivation et d'aptitude

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique avec notre référent handicap peut être réalisé pour faciliter leur parcours.

3) Objectif global :

Former et professionnaliser des conseillers qui assureront l'encadrement et l'accompagnement socio-professionnel de salariés en insertion dans une structure d'insertion produisant des biens ou des services.

4) Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Organiser et gérer une activité de production et encadrer l'équipe dans une structure d'insertion
- Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion
- Organiser des séances d'apprentissages en lien avec les situations de productions d'une structure d'insertion.

Déroulement de la formation

Module 1 : Période d'intégration et accompagnement

- Accueil / Prise en main de la plateforme LMS
- Accompagnement à la recherche de stage
- Sensibilisation au développement durable
- Sensibilisation au harcèlement et à la discrimination
- Sensibilisation au handicap
- Sensibilisation santé mentale
- Accompagnement individualisé pendant la période de formation (stages, emploi, examens, écrits...).
- Préparation au jury (3 examens blanc pendant la formation avant l'examen final).
- Accompagnement aux écrits

Module 2 - Organiser et gérer l'activité d'une équipe de salariés en insertion professionnelle

- Contribuer à la relation avec les clients de la structure d'insertion
- Analyser les demandes de prestations, conseiller sur les produits et services
- S'assurer de la satisfaction du client et anticiper les moyens à mettre en œuvre pour réaliser la prestation
- Gérer l'activité de production en s'appuyant sur les méthodes et outils de gestion de production de la structure
- Organiser et planifier les moyens humains en tenant compte des besoins, des compétences et des situations de handicap éventuelles des salariés en insertion dans une démarche inclusive
- Sensibiliser les salariés sur la notion de handicap et informer sur les règles de sécurité et d'hygiène
- Créer un climat favorable à la réalisation de la production et faciliter les relations interpersonnelles
- Utiliser les outils numériques adaptés à la structure et au type de production
- Evaluer les risques liés aux activités et s'assurer au respect des règles de santé et sécurité au travail
- Être en veille sur les évolutions techniques et réglementaires de son secteur et sa spécialité technique

Module 3 - Accueillir et accompagner les salariés en insertion

- Favoriser et suivre l'intégration des salariés dans la structure et dans l'équipe
- Prendre en compte les besoins spécifiques des salariés en situation de handicap en aménageant l'espace de travail
- Organiser la prise de poste, informer sur l'organisation et les règles à respecter
- Repérer les atouts et les freins des salariés en situation de travail dans le but de faire évoluer des situations
- Communiquer aux acteurs internes ou externes les situations d'évolution des salariés et information pertinentes en respectant les règles de confidentialité
- Collaborer avec le conseiller en insertion professionnel ou l'accompagnateur socio-professionnel

Module 4 - Organiser des séances d'apprentissage favorisant l'acquisition de compétences et de comportements professionnels

- Identifier les acquis et les besoins d'apprentissage
- Préparer des séances d'apprentissage en tenant compte des situations de production et des spécificités des salariés
- Analyser les tâches à effectuer et identifier les savoirs, savoir-faire et comportements professionnels attendus
- Définir les contenus, les étapes et les modalités pédagogiques adaptées aux salariés en insertion
- Choisir et préparer les situations d'évaluation d'apprentissage
- Animer des séances en lien avec les situations de travail
- Organiser la situation de formation en lien avec les règles d'hygiène, de sécurité et de développement durable
- Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier
- Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion et en assurer la traçabilité
- Analyser sa pratique professionnelle
- Réaliser une veille technique et pédagogique
- Mobiliser les outils numériques

Module 5 - Méthodologie et outils

- Efficacité personnelle et professionnelle : écrits professionnels, travail en équipe et en autonomie, affirmation de soi et prise de parole, gestion de conflits, gestion du stress...
- Communication écrite interne/externe
- Outils numériques : plateforme LMS, réseaux sociaux, plateformes collaboratives...
- Outils bureautiques : Word, Excel, Powerpoint.

PRATIQUE EN ENTREPRISE

- 350 heures minimum de pratique en entreprise sont obligatoire pour valider le titre professionnel, soit 10 semaines de stage.

Modalités pédagogiques

Démarche

Les buts seront atteints par la mise en œuvre d'une pédagogie combinant :

- L'élaboration d'un contrat de parcours personnalisé : objectifs personnels et projet de formation
- Un travail d'élaboration personnelle (études de cas et formalisation des pratiques)
- Une écoute et un appui personnalisés : individualisation de la démarche et bilans intermédiaires collectifs et/ou individuels
- L'entraînement à des situations concrètes.

Les méthodes pédagogiques

- Apports informatifs et contextuels
- Une plateforme LMS collaborative
- Un lieu de visio-conférence en accès libre
- Debriefing.
- Auto-évaluation au moyen de « grilles d'évaluation »
- Un dossier pédagogique stagiaire sera remis en fin de formation
- Evaluation orale et écrite en fin de formation

La valeur ajoutée de cette formation

Titre professionnel reconnu par l'Etat

Une équipe complémentaire et pluridisciplinaire, une conjugaison d'expériences professionnelles dans les domaines :

- Développement personnel
- Coaching individuel et d'équipes
- Gestion de carrières et ressources humaines
- Communication, expression et créativité
- Digital et numérique
- Psychologie du travail

Un positionnement à l'entrée de formation (questionnaire ou autodiagnostic) permet la mise en place d'un parcours individuel, accompagné et sécurisé. Un entretien de sélection est réalisée afin de pouvoir accéder à la formation.

Supports et Matériel pédagogiques fournis.

- Tableau interactif
- Plateforme LMS
- Supports pédagogiques écrits et audiovisuels

Accessibilité et repas :

- Possibilité de manger sur place
- Tram T2 Nation

Nombre de participants

- Maximum 15

Modalités d'évaluation

La validation du titre professionnel est évaluée par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont, complétée par un entretien technique, un questionnement réalisé à partir de productions (dossier de préparation + dossier technique)
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Du dossier et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Mise en situation professionnelle | 45 min

Le candidat anime une séance d'apprentissage devant un jury, avec 2 apprenants. En amont de la session d'examen, le candidat rédige un dossier de préparation de la séance d'apprentissage. Ce dossier est remis au jury le jour de l'épreuve, avant la mise en situation professionnelle.

Entretien technique | 40 min

Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation, en 3 temps ;

1. Le candidat dispose de 10 minutes pour préparer son analyse de la pratique
2. Le candidat présente son analyse de la pratique pendant 5 min
3. Le jury questionne le candidat pendant 25 min
 - sur sa prestation et sur le dossier de préparation de séance
 - sur sa pratique de préparation et d'animation de séances dans la structure de stage
 - sur sa pratique et sa connaissance de l'évaluation des acquis des salariés

Questionnement à partir de production | 45 min

Cette épreuve se déroule avant ou après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique

En amont de la session d'examen, le candidat prépare un dossier. Le jury questionne le candidat en 2 temps :

1. première partie du dossier consacrée à l'activité "organiser et gérer un activité de production en encadrer une équipe dans une structure d'insertion" - 25 min
2. deuxième partie du dossier consacrée à l'activité " participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion" - 20 min

Entretien final | 30 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la compréhension du métier et la connaissance de ses contextes d'exercice par le candidat.

Modalités d'évaluation

Modalités d'évaluations continues :

Évaluation formative

- À chaque séquence pédagogique, des exercices et des mises en situation permettront au formateur et aux participants d'évaluer les acquis et axes de progrès.

Évaluation sommative

- En fin de formation, une évaluation orale est faite par le formateur au moyen d'un tour de table puis d'une synthèse des fiches individuelles de progrès permettant à chaque participant de repartir avec des objectifs concrets à mettre en œuvre.

Évaluation du niveau de satisfaction

- Une évaluation qualitative est proposée par l'intervenant en termes d'acquis et de satisfaction par rapport à la formation suivie. Elle permet au formateur d'ajuster ses contenus et méthodes de formation pour la prochaine session si nécessaire.
- Un bilan de chaque phase de formation est réalisé et partagé avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Évaluations intermédiaires

Trois évaluations intermédiaires sont réalisées en cours de formation à chaque fin de période en centre de formation en intégrant progressivement les acquis de formation et en respectant les conditions exactes de l'examen final. Ces évaluations sont intégrées dans le dossier du candidat pour l'examen final avec les écrits demandés dans le référentiel de certification.



7 boulevard Rembrandt
21000 Dijon



09 78 80 71 40



contact@accords-majeurs.fr
www.accords-majeurs.fr